

# Modèle lettre d'information pour le vote à l'urne

## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES ..... SCRUTIN DU 08 décembre 2022

Vous êtes appelé à élire vos représentants pour 4 ans au comité social territorial placé auprès de ...

Cette nouvelle instance fusionne les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Cette instance est composée de représentants de la commune (ou CDC ou Commune et CCAS....) et de représentants du personnel : x sièges de titulaires et x sièges de suppléants sont à pourvoir.

### POURQUOI VOTER ?

Le Comité Social Territorial est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services ainsi que pour les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.  
Notamment :

- Durée du travail (aménagement temps de travail, compte épargne temps, ...)
- Organisation des services
- Plan de formation
- Grandes orientations relatives au régime indemnitaire,
- Ratios d'avancement de grade,
- Règlement intérieur,
- Protection de la santé physique et mentale
- Sécurité des agents dans leur travail
- ...

Votre participation à ce scrutin revêt donc un intérêt de première importance, puisque les agents ainsi élus, quelle que soit leur appartenance syndicale, vous représentent dans cette instance.

### LE MATERIEL DE VOTE

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote (ou vous avez reçu par voie postale votre matériel de vote) comprenant :

- des bulletins de vote des listes présentées par le(s) organisations syndicales,
- les professions de foi.

### COMMENT VOTER ?

Muni d'une pièce d'identité, vous pouvez voter entre .....h et ..... h au bureau de vote, ouvert sans interruption à l'adresse ci-dessous :

.....

Sous peine de nullité du vote, il est interdit d'apposer sur son bulletin une mention ou un quelconque signe distinctif (ajout, rature, croix, etc.) et d'utiliser une autre enveloppe que celle fournie à cet effet.

### ATTENTION :

**Il n'y aura qu'un seul tour de scrutin  
Vous ne pouvez pas modifier la liste choisie  
(pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats)**